

Engagement des ministres et secrétaires d'Etat fédéraux à intégrer la dimension de genre dans deux politiques de leur département

La loi du 12 janvier 2007, visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales (M.B. du 13 février 2007), prévoit l'intégration structurelle de la dimension de genre dans les politiques fédérales (*gender mainstreaming*).

Conscients des efforts nécessaires pour aboutir à cette intégration structurelle au niveau fédéral, et conformément à l'accord de gouvernement, nous nous engageons d'ici la fin de la législature à intégrer la dimension de genre au minimum dans les politiques mentionnées ci-dessous.

Pour chaque politique concernée, cette intégration se déroulera en 3 phases:

1. Analyser la composition sexuée des groupes ciblés par les politiques et identifier des différences qui existent entre les situations respectives des femmes et des hommes
2. Déterminer dans quelle mesure ces différences sont problématiques
3. Etablir des politiques qui tiennent compte des résultats de l'analyse de genre réalisée et évitent ou corrigent les éventuelles inégalités

Nous nous engageons également à veiller à ce que les administrations qui relèvent de nos compétences respectives progressent dans la mise en œuvre les différentes dispositions de la loi qui les concernent, et notamment :

- la production de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de genre ;
- l'intégration de la dimension de genre dans les instruments de planification stratégique (plan de management, contrats de gestion,...) ;
- la mise en œuvre du *gender budgeting* conformément à la circulaire du 29 avril 2010¹;
- l'intégration de la dimension de genre dans les marchés publics ;
- l'intégration de la dimension de genre dans les subsides.

Parallèlement à la mise en œuvre du *gender mainstreaming*, nous nous engageons en outre à veiller à ce que les administrations qui relèvent de nos compétences respectives développent une réelle stratégie d'égalité entre hommes et femmes dans la fonction publique, dans les désignations et nominations, dans leur organisation quotidienne et dans toute initiative pertinente.

¹ Circulaire relative à la mise en œuvre du *gender budgeting* conformément à la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension de genre dans l'ensemble des politiques fédérales

Membre du gouvernement compétent	Politiques qui feront l'objet d'une intégration de la dimension de genre
Monsieur Elio Di Rupo Premier Ministre	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie de communication des autorités fédérales. - La certification des autorités fédérales.
Monsieur Steven Vanackere Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une task force gender mainstreaming pour analyser diverses politiques - La récupération des pensions alimentaires dûes
Monsieur Didier Reynders Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes	<p>L'ensemble de la politique étrangère belge, via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise sur pied d'une Task Force <i>gender mainstreaming</i> disposant d'un mandat substantiel au sein du département ; - l'établissement d'indicateurs destinés à suivre et à contrôler la mise en œuvre du <i>gender mainstreaming</i>.
Monsieur Johan Vande Lanotte Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation des familles monoparentales aux différents aspects du coût de l'énergie ; - La production et le traitement des données statistiques
Monsieur Vincent Van Quickenborne Vice-Premier Ministre et Ministre des Pensions	<ul style="list-style-type: none"> - La réforme des pensions de survie. - L'adaptation au bien-être des pensions.
Madame Joëlle Milquet Vice-Première Ministre, Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> - La réactivation et la lutte contre les actes de violence physique ; - La formation des policiers.
Madame Laurette Onkelinx Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales	<ul style="list-style-type: none"> - L'indemnisation et la fixation des primes en cas d'accident du travail. - L'identification et le traitement de la violence intrafamiliale dans les hôpitaux.
Madame Sabine Laruelle Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration du statut social des travailleurs indépendants. - Les mesures de soutien à l'entrepreneuriat.
Monsieur Pieter De Crem Ministre de la Défense	<ul style="list-style-type: none"> - L'optimisation du statut de l'engagement militaire volontaire, dans le cadre de l'établissement des carrières de type court. <p>Le ministre accordera par ailleurs la priorité à l'exécution du plan <i>gender mainstreaming</i> dans les opérations et à la mise en œuvre du plan d'action national « Femmes, paix et sécurité ».</p>
Monsieur Paul Magnette Ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des recherches soutenues par le SPP Politique scientifique. - L'accès à la formation et plus

développement, chargé des Grandes Villes	particulièrement aux bourses octroyées par la Belgique dans le cadre de la coopération au développement.
Madame Annemie Turtelboom Ministre de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> - La politique de poursuite et d'application des peines, sur base d'une analyse des différences qui existent entre hommes et femmes en matière de condamnation. - L'offre de soins et de services aux détenus.
Monsieur Olivier Chastel Ministre du Budget et de la Simplification administrative	L'élaboration du budget général des dépenses, conformément au respect des directives de la circulaire relative à la mise en œuvre du <i>gender budgeting</i> .
Madame Monica De Coninck Ministre de l'Emploi ²	<ul style="list-style-type: none"> - La réforme de l'allocation d'insertion - Les mesures transitoires dans le cadre de la réforme des prépensions.
Monsieur Melchior Wathelet Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, adjoint à la Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances, et Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier Ministre	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation des jeunes conducteurs (18-30 ans) aux accidents de la route ; - L'exposition aux produits et substances chimiques.
Monsieur Philippe Courard Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique	<ul style="list-style-type: none"> - La conciliation vie professionnelle/vie familiale. - La reconnaissance des maladies professionnelles.
Monsieur Servais Verherstraeten Secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier Ministre, et Secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments, adjoint au Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien et les conseils offerts aux clients dans l'établissement de leurs besoins et leur traduction effective dans les nouveaux projets « résidentiels » (prisons, centres Fédasil,...). <p>Le secrétaire d'Etat veillera par ailleurs à l'amélioration de la conciliation vie privée-vie professionnelle, via la promotion et la prise en charge du <i>Dynamic office</i>.</p>
Madame Maggie De Block Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la Ministre de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre la pauvreté. - La lutte contre les mariages et cohabitations de complaisance.

² La Ministre de l'Emploi attache une importance particulière au fait qu'à côté d'une intégration structurelle de la dimension de genre dans les politiques mentionnées, il soit également tenu compte de l'égalité des chances et de la diversité (âge, handicap, genre, personnes d'origine étrangère) dans l'ensemble de la politique de l'emploi.

<p>Monsieur Hendrik Bogaert Secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique</p>	<ul style="list-style-type: none">- La composition des jurys de sélection.- La politique du personnel fédéral.
<p>Monsieur John Crombez Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, adjoint au Premier Ministre</p>	<ul style="list-style-type: none">- La réflexion autour de la clarification de la notion de salaire- Le renforcement de la lutte contre la fraude en matière de composition de famille et de lieu de résidence ou de domicile